

Bulletin d'informations municipales

THEZE

N° 6



Edito p2

Vie municipale p3-4

Dossier URBANISME p5-6

Informations diverses p7

Agenda 2013 p8

DÉCEMBRE 2012

MAIRIE
DE

Thèze

64450

Edito

« Poursuivons notre mutation »

Chers Amis,

En février dernier, j'évoquais avec vous les évolutions importantes que notre village allait vivre en 2012, « un vrai tournant ».

Les choses se sont bien passées : Monsieur le Préfet a validé notre PLU et l'adhésion de notre Communauté des Communes à celle du Luy de Béarn, ce qui nous rendra plus forts pour aborder les défis de demain qui sont nombreux.



En 2013, nous devons poursuivre la mutation de notre commune avec en premier lieu, le grand projet de la **nouvelle école maternelle** - dans le parc actuel de l'école - qui sortira de terre dans le courant du premier semestre 2013 (cf article Enfance).

Nous poursuivrons également **l'embellissement des places publiques** en terminant les travaux engagés au parvis de l'Eglise et en continuant jusqu'à la Maison pour Tous : programme ambitieux qui allie sécurité, embellissement et accessibilité des espaces publics.

L'amélioration des bâtiments publics reste toujours un objectif principal. La Communauté des communes va réhabiliter cette année l'ancienne gendarmerie en un double projet : la location d'appartements pour familles nombreuses mais aussi pour des jeunes en insertion professionnelle en leur offrant un système de suivi de leur installation (14 nouveaux logements au total).

Le grand projet de **l'assainissement collectif** se poursuit aussi en 2013. La phase de recherche de financements arrive à son terme avec des taux d'intervention du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau de l'ordre de 60% ce qui est de bon augure pour la suite du projet. Les travaux d'évaluation des terrains sont en cours (levés topographiques et études géotechniques). Courant Février-Mars 2013, nous serons en capacité de vous présenter un tracé plus proche du définitif. Nous nous retrouverons alors en réunion publique pour une présentation plus précise.

Ces perspectives de développement vont se faire dans un nouveau contexte : celui de la **refonte de la politique des aides aux communes par le Conseil Général**. Désormais, 60% de l'enveloppe globale de subvention sera directement gérée par la Communauté des Communes de Thèze dans un premier temps, puis par la nouvelle communauté (regroupant cette dernière et celle du Luy de Béarn) à compter du 1^{er} janvier 2014. Il nous faudra donc travailler à la bonne répartition de ces enveloppes sur un territoire plus vaste ce qui n'est pas sans difficulté ; il convient de tenir compte des communes « centres » sans oublier les communes voisines, plus petites, mais qui participent aussi à notre développement. Qui plus est, ce changement d'aide aux communes intervient en même temps qu'une autre évolution : **la disparition des cantons**. Déjà actée par le gouvernement précédent, cette question sera réétudiée cette année avec un double objectif : la parité au niveau des élus avec la désignation obligatoire d'un binôme homme-femme, mais aussi une égalité de représentativité locale (ces nouvelles plaques territoriales seront d'environ 15 000 habitants). L'ensemble de ces évolutions se fera dans un contexte permanent de maîtrise financière et de bonne gestion qui sont toujours les objectifs premiers de notre collectivité.

Vous pouvez compter sur nous pour défendre les intérêts de la commune, et nous savons que nous pouvons pour cela compter sur votre soutien.

Que cette nouvelle année soit la plus douce possible pour chacun d'entre vous. Amistat,

David

Vie Municipale

Bâtiments

Local des aînés:

Depuis quelques temps, nous étions à la recherche d'un local pour nos aînés, local où ils pourraient organiser leurs réunions et leurs activités en toute quiétude. Le choix n'était pas large, les salles disponibles sur la commune ne sont pas légion. Finalement, en accord avec leur bureau, nous avons décidé de leur dédier une salle de l'ancienne poste. Cette pièce est assez vaste et facile d'accès.

Quelques travaux ont néanmoins été nécessaires : mise aux normes de sanitaires handicapés et travaux de plâtrerie (1036€) et de plomberie (2815€)

Le reste de l'installation a été confié aux employés communaux.

Nos aînés disposent maintenant d'une salle de réunion, d'un sanitaire aux normes, d'une cuisine et d'une réserve installée dans l'ancienne chambre forte de la poste. Les membres de l'association ont retroussé leurs manches pour organiser les installations intérieures et la décoration à leur goût.

Nous espérons qu'ils seront bien dans ce lieu.

Salle polyvalente

Réfection totale de la toiture, colmatage des fuites et installation d'un système d'ancrage qui permet de se déplacer sur la toiture sans danger. Coût des opérations : 5 994€

(Après quelques mois d'activité, il reste hélas encore quelques fuites qu'il va falloir réparer cette année).

Maison pour tous:

Installation d'un nouveau chauffe eau : 522€

Installation d'une signalétique afin que, anciens et nouveaux habitants, puissent se repérer plus facilement. Coût de l'opération: 2075€

Les cloches de l'Eglise:

Le système campanaire de l'Eglise avait besoin d'un petit coup de jeune, ce qui est fait.

Coût de l'opération : 2152€

Cimetière

- La procédure de reprise des tombes est terminée. La dernière facture réglée à l'entreprise Elabor qui nous a suivis dans ce dossier : 7247€. Nous avons contacté l'entreprise Kleber- Lavigne pour la réorganisation du cimetière: déplacement de la croix, enlèvement des 13 dernières tombes, installation d'un ossuaire dans l'ancien caveau communal (un registre est désormais à jour).



- Transfert de la dépouille de l'Abbé Dufouert sous le porche.

- Création d'un nouveau caveau communal sous lequel nous avons transféré les dépouilles du soldat Domecq et du Maire Then Ripus. Coût de l'opération 5286€

Renseignements pour le prix des concessions au secrétariat de mairie.

Voirie

◆ Chemin Pedemarque : 11 689,70€ (A3TP)

◆ Chemin JB Pedelabat (pour moitié avec la commune de Lème) et voirie derrière la MARPA: 35 555,76€ (SOGIBA)

◆ Parvis de l'Eglise: la réfection de ce parvis a nécessité la prise en compte des recommandations de l'Architecte des bâtiments de France qui a notamment souhaité la suppression des portes sous le porche et la mise en crépis du mur longeant le cimetière ainsi que de la maison Marque.

Le marché de travaux a été attribué à A3TP pour un montant de 127474 € HT. La commune a obtenu des subventions (60%) de la part de la Communauté des communes (15 000€), du Conseil Général (42000€) et de la Réserve parlementaire - David Habib - (20 000€).

Eclairage Public

Le Syndicat d'Electrification (SDEPA) a réalisé un diagnostic de l'éclairage public. Le résultat global (sur les lampes et les équipements) est satisfaisant. Du matériel est toutefois à changer rapidement et des opérations seront menées dans le courant de l'année permettant de réaliser des économies d'énergie.

Concernant les pannes de lampadaires (éteints ou qui clignotent): celles-ci sont à signaler en Mairie. Le nouveau contrat d'entretien prévoit une intervention dans les 48h sur site (sauf pour l'éclairage du terrain de rugby qui constitue « un parc éclairage » à part entière).

Enfance

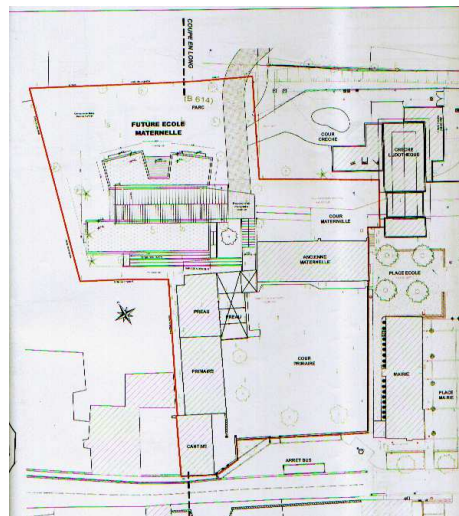
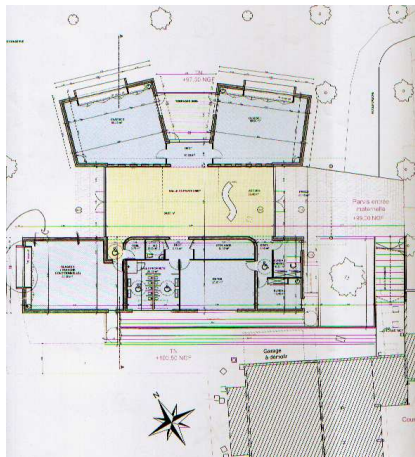
AVIS AUX PARENTS !

◆ Ouverture de 2 nouvelles micro-crèches sur le canton: à Doumy et Sévignacq, en complément de la crèche de Thèze

◆ Pour les vacances scolaires (hormis vacances de Noël) et tous les mercredis, le Centre de Loisirs à Thèze peut accueillir vos enfants. Contact: Familles Rurales au 05.59.04.31.90



Pour améliorer l'accueil et la scolarité des élèves de maternelle, le projet de construction d'une nouvelle école est à l'étude depuis plusieurs années. Ce projet est porté par le SIVU scolaire LTV (Lème, Thèze, Viven) créé en avril 2011. Positionné dans le parc de l'école actuelle, la construction de ce nouveau bâtiment prévoit la réalisation de 3 classes, d'une grande salle de motricité et d'une salle de repos. Elle débutera dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année 2013. Cofinancée par les communes de Lème (10%), Viven (10%) et Thèze (80%) pour un montant prévisionnel de 757 000€ HT; les petits élèves devraient l'inaugurer pour la rentrée scolaire de septembre 2014.



2. Nouveaux représentants des parents d'élèves:

Mme Bardaji et M. Dupin pour l'école maternelle et Mmes Bizet, Crombez, Rolland, Oliva et Pecheyran pour l'école élémentaire



BASKET NORD BEARN

> Nos objectifs:

Contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes et des bénévoles.

Leur assurer une formation physique et sportive.

Maintenir et développer la pratique d'un sport collectif féminin et masculin en Nord-Béarn.

Être un espace de convivialité où enfants, parents, amis, partenaires et supporters ont plaisir à se retrouver.

> Nos valeurs:

Le travail pour progresser

L'engagement bénévole

La convivialité en dehors du terrain

La passion du basket

Le respect de l'autre : partenaire, adversaire, arbitre, éducateur, etc.

> BASKET NORD BEARN, CE SONT

4 clubs fondateurs : Garlin, Mialos, Sévignacq et Thèze.

3 Cantons : Arzacq, Garlin et Thèze

19 équipes et 250 licenciés, dont 170 de moins de 18 ans

30 dirigeants et éducateurs bénévoles et 300 familles

> NOS ACTIONS

COMPETITION : 18 équipes de niveau départemental, Seniors filles au niveau Régional

FORMATION : 1 éducateur sportif salarié qui organise la formation des jeunes et des éducateurs bénévoles

ANIMATION : tournois, soirées, repas

SOLIDARITE : actions humanitaires avec le Secours Populaire, Téléthon, Les Ségazelles

ÉDUCATION : intervention auprès des écoles et des centres de loisirs

Associations

LES CYCLOS



L'association des Randonneurs Cyclotouristes Théziens qui a tenu son assemblée générale annuelle le 05 octobre dernier compte désormais 63 licenciés.

Le RCT64 et Jean-Claude Touyarou son nouveau président, s'attachent à perpétuer l'esprit familial et convivial qui anime l'association depuis sa création en proposant des circuits et activités adaptés aux pratiquants de tous niveaux qu'ils préfèrent le cyclotourisme où qu'ils aient un esprit plus tourné vers la performance.

Les membres de l'association ont à cœur de porter haut leurs couleurs en participant toujours massivement à de nombreuses randonnées locales ou en se mesurant à des cyclistes venus du monde entier sur les routes des Alpes ou des Pyrénées pour participer à la renommée Etape du tour Mondovelo.

Le programme 2013 s'annonce à nouveau chargé avec des activités pour tous. Outre une nouvelle participation à l'Etape du Tour à Annecy et à La Marmotte (une redoutable cyclosportive à Bourg d'Oisans), un séjour itinérant d'une semaine est également organisé ; ce sera l'occasion pour des pratiquants de tous les niveaux de se retrouver et partager leur passion dans la convivialité en ralliant Thèze à Pau en Espagne près de Rosas en empruntant les routes du piémont pyrénéen.

Cette saison encore, le RCT64 organisera une course par équipe de deux coureurs dite « Gentlemen ». La 4^{ème} édition se déroulera à nouveau sur la commune de Garlède-Mondebat le dimanche 20 ou 27 octobre 2013 à compter de 14h30.

Alors, que vous soyez cycliste débutant ou confirmé, si vous souhaitez partager de bons moments de convivialité n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Dossier urbanisme

Beaucoup de questions sur l'urbanisme reviennent régulièrement, c'est pourquoi il est intéressant aujourd'hui de répondre au mieux à ces 2 points:

- ◆ Quelle déclaration faire en Mairie et pour quels travaux?
- ◆ Le PLU: un Règlement par zone

Quelle déclaration pour quels travaux?

Depuis le 1er mars 2012, de nombreuses modifications du code de l'urbanisme sont entrées en vigueur.

Pour ne citer que les principales :

- Création des notions de "surface de plancher" et "d'emprise au sol" permettant de déterminer le champ d'application de la déclaration préalable et du permis de construire ainsi que l'obligation de recours à architecte. Ces notions se substituent aux anciennes surfaces hors œuvre brute (SHOB) et nette (SHON)
- Modification du champ d'application de la déclaration préalable et du permis de construire en présence d'une création de surface de plancher et/ou d'emprise au sol
- Modification de la définition du lotissement et du champ d'application de la déclaration préalable et du permis d'aménager s'y rapportant
- Définition d'une nouvelle surface spécifiquement créée pour le calcul des impositions, qui doit être renseignée dans les demandes d'autorisation
- Possibilité de déclarer la division d'une unité foncière soumise à déclaration préalable au stade du dépôt de la demande de permis de construire
- Possibilité de délivrer un permis de construire portant sur un établissement recevant du public dont les aménagements intérieurs ne sont pas définis

Ces mesures sont applicables aux demandes d'autorisation déposées à compter du 1er mars 2012.

►Certificat d'urbanisme (CU)

Il en existe 2 sortes :

CU d'information

Il renseigne sur : le droit de l'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publiques, droit de préemption...), et les taxes et participations d'urbanisme (raccordement à l'égout, voirie et réseaux...).

CU opérationnel

Il indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet de construction et il donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain. Il est donc requis lorsque vous souhaitez construire un immeuble sur votre terrain

►Déclaration préalable (DP)

Une déclaration préalable doit notamment être déposée pour :

- la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant (ravalement, toiture, percement ou fermeture de fenêtre, vitrine, changement de menuiserie, pose de panneaux photovoltaïques, ...)
- le changement de destination d'un bâtiment (cette formalité s'impose même si le changement de destination n'implique pas de travaux)
- l'édification d'une clôture, portail et accès
- la construction d'une piscine dont le bassin a une superficie de plus de 10m², non couverte ou dont la couverture fixe ou mobile a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1.80m
- la division d'une unité foncière en vue de l'implantation de constructions, sans création de voies ou d'espaces communs et situés hors secteur sauvegardé
- les agrandissements des constructions existantes, en zone urbaine du document d'urbanisme, si il y a création de 40 m² maximum d'emprise au sol ou de surface de plancher, sans porter l'emprise au sol ou la surface de plancher à plus de 170 m²,
- les constructions nouvelles, si il y a création d'emprise au sol ou de surface de plancher entre 5 m² et 20 m²



➤ Permis de construire

Un permis de construire est notamment requis pour :

- les constructions nouvelles, si il y a création de plus de 20 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher
- les agrandissements des constructions existantes, si il y création d'une emprise au sol ou d'une surface de plancher de plus de 40 m²
- les agrandissements des constructions existantes, si il y a création d'emprise au sol ou de surface de plancher de plus de 20 m² et de 40 m² maximum avec pour effet de porter l'emprise au sol ou la surface de plancher à plus de 170 m²
- le changement de destination d'une construction lorsque ces travaux modifient la structure porteuse ou la façade du bâtiment
- tous les travaux réalisés sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires



➤ Autorisations connexes

- * Si la réalisation de votre projet nécessite une occupation du domaine public, une demande d'autorisation devra être déposée auprès de la Mairie (ex : pose d'un échafaudage)
- * Si votre projet porte sur la pose d'enseignes, de pré-enseignes ou de publicité, une demande d'autorisation devra être déposée auprès de la Mairie.
- * Si votre projet empiète sur le domaine public ou qu'il nécessite la création d'un accès, une demande d'autorisation de voirie devra être déposée en Mairie.

➤ Le déroulement des travaux: de l'ouverture de chantier à l'achèvement des travaux

Le bénéficiaire d'une autorisation (permis ou déclaration préalable) doit **afficher sur son terrain un extrait de cette autorisation dès réception**. Cet affichage prend la forme d'un panneau rectangulaire dont les dimensions sont supérieures à 80 centimètres. Le panneau doit être installé de telle sorte que les renseignements qu'il contient soient lisibles de la voie publique.

L'ouverture de chantier

Dès le début des travaux, une déclaration d'ouverture de chantier doit être **adressée en mairie en 3 exemplaires**. **Les travaux doivent impérativement être commencés dans un délai de 2 ans suivant l'obtention du permis de construire** ou de la déclaration préalable. Une fois que les travaux ont commencé, ils ne doivent pas être interrompus pendant plus d'1 an. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation de construire n'est plus valable.

L'achèvement des travaux

Dès la fin des travaux, une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) doit être adressée en mairie en 3 exemplaires.

Site utile:

- www.cadastre.gouv.fr: imprimer gratuitement vos plans cadastraux



Le PLU: un Règlement par zone

Le PLU est désormais en vigueur sur la commune et applicable depuis le 1er Mai 2012. C'est un document d'urbanisme qui s'applique sur toute la commune et qui définit, via un Règlement et un zonage, des règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures,....

Chaque zone dispose de règles qui lui sont propres en matière de construction: les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N). Et il est désormais obligatoire avant tout projet de s'y référer.

Le Règlement est consultable en Mairie. Nous vous conseillons de venir vous renseigner auprès de nos services avant toute demande.

Informations diverses



La municipalité, soucieuse de préserver l'hygiène et la santé publique, procèdera à une campagne de dératisation de la commune du **14 janvier au 27 janvier 2013**.

La coopération de tous au traitement des immeubles privés est un facteur important de réussite contre les dégâts que les souris et les rats occasionnent et les dangers qu'ils peuvent représenter.

Plus cette campagne sera collective, plus elle sera efficace !

Des sachets de raticide vous seront distribués la semaine précédente (du 7 au 13 janvier) à votre domicile par les membres du Conseil Municipal.

Un Manque de civisme persistant ...

Les deux points tris de la commune sont à nouveau submergés de déchets en tout genre... Nous rappelons que doivent être déposés uniquement dans les bacs: les verres, cartons, bouteilles et boîtes de conserve,... et les vêtements dans le point relai prévu à cet effet.

Pour tout autre déchet ou encombrant, une déchetterie est ouverte sur Thèze, chemin Tuquet, les mercredis et samedis de 14h à 17h.

Vous pouvez toujours vous renseigner auprès de la Mairie ou du SIECTOM de Sévignacq (05 59 68 09 02).

A l'avenir, des sanctions seront prises contre les contrevenants!



Le prochain recensement sur la commune débutera **le 17 janvier jusqu'au 26 février 2013**; Ont été désignés: Mr Lacoste Jean (adjoint), coordonnateur communal; Mme Wesquy Huguette et Mr Thouvenin Jean-Jacques, agents recenseurs. Ces agents recenseurs se rendront à votre domicile à partir de cette date. Vous pourrez les reconnaître grâce à leur carte officielle tricolore comportant leur photographie et la signature du maire.

Ils vous remettront une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, ils pourront vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci seront remplis, ils devront être remis aux agents recenseurs par vous-même.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour information, évolution de la population à Thèze:

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2011
Population	345	345	455	568	695	807	869

(Source : site INSEE.fr)

Agenda 2013

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes change de Bureau. Nous tenons à remercier les anciens membres ainsi que la Présidente, Melle FERREIRA Aurore, pour leur implication dans cette association depuis mars 2010. Tous ceux qui seraient intéressés pour s'occuper de l'organisation des fêtes locales sont les bienvenus et nous serons heureux de les accompagner dans cette aventure. N'hésitez pas !

Contact: 05 59 04 86 90



Les Crayons de Couleurs

Cette association qui contribue à agrémenter la vie des écoliers en apportant son soutien financier pour l'organisation de sorties et voyages ou l'achat de petit matériel vient de renouveler son bureau. Les 2 nouveaux co-présidents sont Mme Céline Lapeyre et M Fabien Fouquet.

18 Janvier 2013

Don du sang de 16h à 19h au Château Fanget

6 Février 2013

Animation à partir de 10h sur le tri et le recyclage des déchets à la bibliothèque municipale organisée par le SIEC-TOM

Février 2013

Traditionnel concours de PALA pour enfants à la Salle Polyvalente (à Pâques pour les adultes)

Février 2013

Sortie raquette/luge/contes organisée par Familles Rurales

Mars 2013

Loto organisé par les Crayons de Couleurs

27 Avril 2013

Tournoi de Basket « La Mie Câline » à la Salle Polyvalente

28 Avril 2013

Vide-greniers organisé par Familles Rurales

Juin 2013

Inauguration d'un jardin intergénérationnel et pédagogique (situé derrière la MARPA) organisée par Familles Rurales en partenariat avec la commune

16 Juin 2013

Courses organisées par La Monthèze:

- ♦ course nature de 18km
- ♦ Course pédestre de 10km
- ♦ Marche chronométrée de 10km



28-29-30 Juin 2013

Fêtes du village organisées par le Comité des Fêtes



Octobre 2013

Sortie Futuroscope organisée par Familles Rurales

Octobre 2013

Soirée Châtaignes/Bourret organisée par Familles Rurales

Octobre 2013

Course dite « Gentlemen » organisée par les Cyclos sur la commune de Garède-Mondebat

25 Octobre 2013

Don du sang de 14h à 19h à la Salle Polyvalente



Foyer Rural

La salle du Dojo aménagée dans le bâtiment préfabriqué du stade avec l'aide des membres du Foyer Rural est utilisée principalement par les pratiquants du judo. Cependant, elle est mise à disposition de plusieurs autres associations.

Il appartient à chacun de la conserver propre et en état. L'hiver, il est recommandé de laisser les radiateurs de la salle et de l'entrée sur 6. Le samedi matin, ce sont les plus jeunes qui débute les cours de judo et la salle doit être chaude. Il faut également décrocher le matériel suspendu au plafond (matériel de boxe) et le ranger après avoir contrôlé les baguettes pvc du plafond.



La Monthèze

L'association vous propose de venir courir en groupe et découvrir les chemins et sentiers du canton de Thèze tous les dimanches matin à 9h30. Départ du stade de rugby. Elle propose aussi une activité Tennis.

Renseignement et bulletin d'inscription sur le site

<http://www.lamontheze.sitew.com>